

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Code : 33526 Date : 21/02/2011

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon la directive 67/548/CE modifiée.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ.

Nom du produit : Sans Plomb 95 / 98
Code du produit : 33526
Utilisation commerciale : Carburant auto.
Utilisation exclusive pour l'alimentation des moteurs à allumage commandé.

Nom/raison sociale : Société ZELLER & Cie
8 rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
03.88.37.17.37

No d'appel d'urgence:

CENTRES ANTI-POISONS :
- Hôpital FERNAND WIDAL TEL : 01 40 05 48 48
200, rue du Faubourg Saint-Denis - 75475 PARIS Cedex 10
- Hôpital EDOUARD HERRIOT TEL : 04 72 11 75 84
5, place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 3
- Hôpital SALVATOR TEL : 04 91 75 25 25
249, boulevard Sainte Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9
- Hôpital de Strasbourg TEL : 03.88.37.37.37
1Pace de l'Hôpital – 67000 STRASBOURG

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement 1907/2008/CE (REACH)

Classification : F+ ; R12
Carc. Cat. 1 ; R45
Muta. Cat. 1 ; R46
Repr. Cat. 3 ; R62, R63
Xn ; R65 ; Xi ; R38
R67
N ; R51/53

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



- Dangers physiques ou chimiques :** Extrêmement inflammable.
- Dangers pour la santé humaine :** Peut provoquer le cancer. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Risque possible d'altération de la fertilité. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Également nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Dangers pour l'environnement :** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Symbole(s) de danger :



N - Dangereux pour l'environnement

T - Toxique

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

- Classification :**
- LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 1
 - CORROSION CUTANÉE/JIRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 - MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie IA
 - CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie IA
 - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Fertilité] - Catégorie 2
 - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Foetus] - Catégorie 2
 - TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3
 - DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie I
 - DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Symbole(s) de danger :



Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : UVCB

| Nom des composants | Numéro CAS | % en poids | Numéro CE | Classification (selon REACH) |
|--------------------|------------|------------|-----------|--|
| essence | 86290-81-5 | ≤100 | 289-220-8 | F+; R12 [1] Carc. Cat. 1; R45 Muta. Cat. I; R46 Repr. Cat. 3; R62, R63 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53 |

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



| Nom des composants | Numéro CAS | % en poids | Numéro CE | Classification (selon REACH) |
|------------------------------------|------------|------------|-----------|---|
| % en volume | | | | |
| oxyde de tert-butyle et de méthyle | 1634-04-4 | ≤22 | 216-653-1 | F; R11 [1][2] Xi; R38 |
| 2-ethoxy-2-méthylpropane | 637-92-3 | ≤22R38 | 211-309-7 | F; R11 [1] Xi; R38 |
| toluène | 108-88-3 | ≤20 | 203-625-9 | F; R11 [1][2] Repr. Cat. 3; R63 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67 |
| n-hexane | 110-54-3 | ≤20 | 203-777-6 | F; R11 [1] [2] Repr. Cat. 3; R62 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67 |
| 2-méthylpropane-1-ol | 78-83-1 | ≤15 | 201-148-0 | N; R51/53 R10 [1][2] Xi; R41, R 37/38 R67 |
| composés d'uranium | 75-65-0 | ≤15 | 200-889-7 | F; R11 [1][2] Xn; R20 Xi; R36/37 |
| Isopropyl alcohol | 8013-70-5 | ≤12 | | F; R11 [1] Xi; R36 |
| ethanol | 64-17-5 | <10 | 200-578-6 | F; R11 [2] |
| méthanol | 67-56-1 | ≤3 | 200-659-6 | F; R11 [1] [2] T; R23/24/25, R39/23/24/25 |
| benzène | 7 1-43-2 | ≤1 | 200-753-7 | F; R11 [1] [2] Carc. Cat. 1; R45 Muta. Cat. 2; R46 T; R48/23/24/25 Xn; R65 Xi; R36/38 |

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Notes :

Lorsque le nom du produit est (ou comprend) E10, il peut contenir jusqu'à 10% en poids d'éthanol.

Le taux de benzène dans RBOB peut être supérieur à 1% en volume.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Il est possible que toutes les notations répertoriées ne soient pas applicables. Consulter la dernière colonne du tableau ci-avant pour les notations applicables.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours :

Inhalation :

Consulter un médecin immédiatement. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance pendant 48 heures.

Ingestion :

Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau :

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'utilisation d'équipements haute pression, le produit peut être injecté sous la peau. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement envoyée à l'hôpital. Ne pas attendre le développement des symptômes.

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Utilisables : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Non utilisables : Ne pas utiliser de jet d'eau.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit :

Liquide extrêmement inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone

oxydes d'azote

oxydes de soufre

aldéhydes

hydrocarbures

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, boîtes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Réceptacle(s) : ce terme désigne tout type de réceptacle ou de structure, y compris les réservoirs, utilisé pour la conservation, le transport ou le stockage.

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement :

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Méthodes de nettoyage :

Petit déversement accidentel :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Laisser refroidir naturellement la matière chaude. Collecter le produit solidifié par des moyens mécaniques adaptés, par exemple des pelles. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel :

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. NE PAS ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Stockage :

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Stocker à l'écart des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Matériaux non adaptés certains matériaux de synthèse peuvent se révéler inadaptés aux récipients ou doublures intérieures de récipients, en fonction de leurs caractéristiques et de l'application prévue. La disposition de la zone de stockage, le modèle de réservoir, les équipements et les procédures opérationnelles doivent respecter les législations européennes, nationales ou locales en vigueur. Le nettoyage, l'inspection et la maintenance de la structure interne des réservoirs de stockage doivent être impérativement effectuées par un personnel qualifié et équipé en conséquence, conformément aux réglementations nationales et locales ou aux règles de l'entreprise. Les installations de stockage doivent inclure des digues adaptées à la prévention de la pollution du sol et des eaux en cas de fuite ou de déversement. La concentration de H2S dans les réservoirs peut atteindre des niveaux dangereux, spécialement dans le cas d'un stockage prolongé. Avant de pénétrer dans les réservoirs de stockage et de débuter toute opération dans une zone confinée, vérifier la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère. Si la présence de composés sulfurés est soupçonnée dans le produit, vérifier la teneur en sulfure d'hydrogène (H2S) de l'atmosphère.

Matériaux d'emballage Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

Récipient(s) : ce terme désigne tout type de réceptacle ou de structure, y compris les réservoirs, utilisé pour la conservation, le transport ou le stockage.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition France :

| Nom des composants | Limites d'exposition professionnelle |
|---|---|
| FRANCE oxyde de tert-butyle et de méthyle | EU OEL (Europe, 1212009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values TWA: 183.5 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 50 ppm 8 heure(s). STEL: 367 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 100 ppm 15 minute(s). |
| toluène | INRS (France, 1212007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VME: 50 ppm 8 heure(s). VME: 192 mg/m ³ 8 heure(s). VLE: 100 ppm 15 minute(s). VLE: 384 mg/m ³ 15 minute(s). |
| n-hexane | INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VME: 20 ppm 8 heure(s). VME: 72 mg/m ³ 8 heure(s). |

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



| | |
|-----------------------------|--|
| 2-méthylpropane-1-ol | INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives VME: 50 ppm 8 heure(s). VME: 150 mg/m ³ 8 heure(s). |
| composés d'uranium | INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives VME: 100 ppm 8 heure(s). VME: 300 mg/m ³ 8 heure(s). |
| éthanol | INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives VME: 1000 ppm 8 heure(s). VME: 1900 mg/m ³ 8 heure(s). VLE: 5000 ppm 15 minute(s). VLE: 9500 mg/m ³ 15 minute(s). |
| méthanol | INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VME: 200 ppm 8 heure(s). VME: 260 mg/m ³ 8 heure(s). INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites indicatives VLE: 1000 ppm 15 minute(s). VLE: 1300 mg/m ³ 15 minute(s). |
| benzène | INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VME: 1 ppm 8 heure(s). VME: 3.25 mg/m ³ 8 heure(s). |

Procédures de surveillance recommandées :

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition :

Contrôle de l'exposition professionnelle :

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz ou vapeur en dessous de tout seuil d'explosion.

Mesures d'hygiène :

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et/ou les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Protection respiratoire :

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains :

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

4-8 heures Temps avant transpercement: caoutchouc nitrile, Viton®, Barricade

1-4 heures Temps avant transpercement: alcool polyvinylique (PVA), Tychem Responder

Protection des yeux :

Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau :

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Aspect

| | |
|-----------------|--------------------------|
| État physique : | Liquide. |
| Couleur : | Incolore. A Ambre / Vert |
| Odeur : | Hydrocarbure |

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

| | |
|---------------------------------------|---|
| pH : | Non applicable. |
| Point d'ébullition : | 30 à 40 °C (86 à 104 °F) |
| Point de fusion/ Point d'écoulement : | Non applicable |
| Point d'éclair Vase clos: | <35 °C (<95 °F) |
| Limite d'inflammabilité : | Seuil minimal : 1.4% / Seuil maximal 7.6% |
| Propriétés d'explosivité : | Non applicable. |
| Propriétés comburantes : | Non applicable. |
| Pression de vapeur : | 4 à 240 kPa (30 à 1800 mm Hg) [20 °C] |
| Densité relative : | 0.62 à 0.88 [Eau = 1] |

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



| | |
|---|---|
| Solubilité : | Très légèrement soluble dans les substances suivantes : l'eau froide et l'eau chaude. |
| Coefficient de partage n-octanol/ eau : | >3 |
| Viscosité : | Cinématique (à 40 °C (104 °F)): <0.07 cm ² /s (<7 cSt) |
| Densité de vapeur : | Non disponible. |
| Vitesse d'évaporation : | Non disponible. |
| <u>Autres informations</u> | |
| Température d'autoinflammation : | >200 °C (>392 °F) |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Stabilité chimique : | Le produit est stable. |
| Possibilité de réactions dangereuses : | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter : | Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. |
| Matières à éviter : | Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes |
| Produits de décomposition dangereux : | Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique :

| | |
|----------------|---|
| Absorption : | Non disponible. |
| Distribution : | Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, le système reproducteur, foie, muqueuses, le système nerveux périphérique, tractus gastro-intestinal, voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC). |
| Métabolisme : | Non disponible. |
| Élimination : | Non disponible. |

Effets aigus potentiels sur la santé :

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation : | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés. |
| Ingestion : | Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. |
| Contact avec la peau : | Irritant pour la peau |
| Contact avec les yeux : | Peut causer une irritation des yeux. |

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Toxicité aiguë :

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---------------------------------------|-------------------------|---------|--------------|------------|
| essence | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | >5.2 mg/l | 4 heures |
| | DL50 Cutané | Lapin | >2 g/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | >5 g/kg | - |
| oxyde de tert-butyle et de méthyle | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 23576 ppm | 4 heures |
| | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | 41000 mg/m3 | 4 heures |
| 2-ethoxy-2- méthylpropane | DL50 Orale | Rat | 4 g/kg | - |
| | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | >5880 mg/m3 | 4 heures |
| toluène | DL50 Cutané | Lapin | >2 g/kg | - |
| | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | 49 g/m3 | 4 heures |
| n-hexane | DL50 Orale | Rat | 636 mg/kg | - |
| | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 48000 ppm | 4 heures |
| 2-méthylpropane-1-ol | DL50 Orale | Rat | 15840 mg/kg | - |
| | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | 19200 mg/m3 | 4 heures |
| | DL50 Cutané | Lapin | 3400 mg/kg | - |
| composés d'uranium | DL50 Orale | Rat | 2460 mg/kg | - |
| | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | >10000 ppm | 4 heures |
| | DL50 Cutané | Lapin | >2 g/kg | - |
| éthanol | DL50 Orale | Rat | 2733 mg/kg | - |
| | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | 124700 mg/m3 | 4 heures |
| méthanol | DL50 Orale | Rat | 7 g/kg | - |
| | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 145000 ppm | 1 heures |
| | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 64000 ppm | 4 heures |
| | DL50 Cutané | Lapin | 15800 mg/kg | - |
| benzène | DL50 Orale | Rat | 5600 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 930 mg/kg | - |

Effets chroniques potentiels pour la santé :

Toxicité chronique :

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--------------------------|---------------------------------------|---------|----------|----------------------------------|
| essence | Subchronique NOAEL Inhalation Gaz. | Rat | 2500 ppm | 90 jours; 7 jours par semaine |
| | Sub-aigüe NOAEL Inhalation Gaz. | Rat | 2500 ppm | 28 jours; 7 jours par semaine |

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Irritation/Corrosion :

| Nom du produit / composant | Résultat | Espèces | potentiel | Exposition | Observation |
|----------------------------|----------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| essence | Peau - OEdème | Lapin | 3 | - | - |
| 2-ethoxy-2-méthylpropane | Yeux - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |
| | Peau - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |
| toluène | Yeux - Faiblement irritant | Lapin | - | - | - |
| | Yeux - Irritant puissant | Lapin | - | - | - |
| | Peau - Faiblement irritant | Cochon | - | - | - |
| | Peau - Faiblement irritant | Lapin | - | - | - |
| | Peau - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |
| n-hexane | Yeux - Faiblement irritant | Lapin | - | - | - |
| éthanol | Yeux - Faiblement irritant | Lapin | - | - | - |
| | Yeux - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |
| | Yeux - Irritant puissant | Lapin | - | - | - |
| | Peau - Faiblement irritant | Lapin | - | - | - |
| | Peau - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |
| méthanol | Yeux - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |
| | Peau - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |
| benzène | Yeux - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |
| | Yeux - Irritant puissant | Lapin | - | - | - |
| | Peau - Faiblement irritant | Rat | - | - | - |
| | Peau - Faiblement irritant | Lapin | - | - | - |
| | Peau - Irritant moyen | Lapin | - | - | - |

Sensibilisant : Non applicable

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Mutagénicité :

| Nom du produit/composant | Test | Expérience | Résultat |
|--------------------------|------|---|-----------|
| essence | - | Expérience: In vitro Sujet: Mammifère - Animal | Négatif |
| | - | Expérience : In vitro Sujet : Mammifère - Animal | Incertain |

Tératogénicité : Non applicable

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Toxicité pour la reproduction :

| Nom du produit | Effets cancérogènes | Effets mutagènes | Effets sur le développement | Effets sur la fertilité |
|----------------|---------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------------|
| essence | Carc. Cat. 1; R45 | Muta. Cat. 1; R46 | Repr. Cat. 3; R63 | Repr. Cat. 3; R62 |
| toluène | | | Repr. Cat. 3; R63 | |
| n-hexane | | | | Repr. Cat. 3; R62 |
| benzène | Carc. Cat. 1; R45 | Muta. Cat. 2; R46 | | |

| Nom du produit | Nom de la liste | Nom sur la liste | Classification | Notes |
|----------------|---|------------------|--------------------|-------|
| toluène | Limites d'exposition professionnelle - France | toluène | Repro. R3 | |
| n-hexane | Limites d'exposition professionnelle - France | n-hexane | Repro. R3 | |
| benzène | Limites d'exposition professionnelle - France | benzène | Carc. C1, Muta. M2 | |

Effets chroniques :

Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité :

Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité :

Peut causer des effets génétiques transmissibles.

Tératogénicité :

Peut provoquer des effets tératogènes d'après des données sur des animaux.

Effets sur le développement :

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Peut éventuellement nuire à la fertilité, d'après des données obtenues sur des animaux.

Signes/symptômes de surexposition :

Inhalation :

nausées ou vomissements
migraine
sommolence / fatigue
étourdissements / vertiges
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

Ingestion :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
Nausées ou vomissements
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeurs
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

Yeux : Aucune donnée spécifique.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Écotoxicité en milieu aquatique :

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Exposition |
|------------------------------------|-------------------------------------|---|------------|
| essence | CE50 2 mg/l | Crustacés | 48 min. |
| | Cl50 1.1 mg/l | Algues | 72 heures |
| | CL50 8.3 mg/l | Poisson | 96 heures |
| | NOEC 0.2 à 0.9 mg/l | Algues | 72 heures |
| | Chronique CL50 <0.4 mg/l | Daphnie | 21 jours |
| | Chronique CL50 2.6 mg/l | Poisson | 14 jours |
| oxyde de tert-butyle et de méthyle | Aigüe CL50 672000 ug/L Eau douce | Poisson – Pimephales promelas – 33 jours | 96 heures |
| | Aigüe CL50 15500 ug/L Eau de mer | Crustacés – Palaemonetes pugio | 48 heures |
| toluène | Aigüe CL50 5500 ug/L Eau douce | Poisson – Oncorhynchus kisutch – Fretin - 1 g | 96 heures |
| | Chronique NOEC 28000 ug/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna – <=24 heures | 48 heures |
| | Aigüe CL50 2500 ug/L Eau douce | Poisson – Pimephales promelas – 31 jours - 20.4 mm - 0.123 g | 96 heures |
| n-hexane | Aigüe CL50 600000 ug/L Eau de mer | Crustacés - Artemia salina - Nauplii | 48 heures |
| | Aigüe CL50 1030000 ug/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Neonate - O à 24 heures | 48 heures |
| | Aigüe CL50 1330000 ug/L Eau douce | Poisson – Oncorhynchus mykiss – 1.67 g | 96 heures |

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ZELLER

CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



| | | | |
|--------------------|--------------------------------------|--|-----------|
| composés d'uranium | Aigüe CE50 5504000 ug/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - 6 à 24 heures | 48 heures |
| éthanol | Aigüe CL50 6410000 ug/L Eau douce | Poisson – Pimephales promelas – 32 jours-20 mm - 0.114 g | 96 heures |
| | Aigüe CE50 2000 ug/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aigüe CL50 25500 ug/L Eau de mer | Crustacés – Artemia franchiscana – LARVAE | 48 heures |
| | Aigüe CL50 42000 ug/L Eau douce | Poisson – Oncorhynchus mykiss | 4 jours |
| méthanol | Chronique NOEC <6.3 g/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aigüe CL50 2500000 ug/L Eau de mer | Crustacés – Crangon crangon – Adult | 48 heures |
| benzène | Aigüe CL50 3289 mg/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Neonate - <24 heures | 48 heures |
| | Aigüe CL50 >100000 ug/L Eau douce | Poisson – Pimephales promelas – Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weaning) - 0.2 à 0.5 g | 96 heures |
| | Aigüe CE50 9230 ug/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Neonate - <=24 heures | 48 heures |
| | Aigüe CL50 21000 ug/L Eau de mer | Crustacés - Artemia sauna - Nauplii | 48 heures |
| | Aigüe CL50 5.28 ul/L Eau douce | Poisson - Oncorhynchus gorboscha – Fretin | 96 heures |
| | Chronique NOEC <13000 ug/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - <=24 heures | 48 heures |

Autres renseignements écologiques :

Persistance/dégradabilité :

| Nom du produit/composant | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|--------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| essence | - | - | Non facilement |

Potentiel de bioaccumulation :

| Nom du produit/composant | LogPow | FBC | Potentiel |
|--------------------------|--------|-----------------|-----------------|
| essence | >3 | Non disponible. | Non disponible. |

Autres effets néfastes :

Aucun effet important ou danger critique connu.

PBT :

Non disponible.

vPvB :

Non disponible.

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Elimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation

Catalogue Européen des Déchets : 13 07 02* essence




Déchets Dangereux : Oui.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Remarques

Autres numéros ONU comme UN3257 ou UN3082 pourraient s'appliquer. Cela dépendra de la relation entre le point d'éclair et la température de transport.

| Informations réglementaires | Numéro ONU | Nom d'expédition | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|------------|--|---------|-----|---|---|
| Classe ADR/RID | UN1203 | ESSENCE | 3 | II |  | Numéro d'identification du Danger 33 Quantité limitée LQ4 ADR Tunnel Code: (D/E) UK Hazchem: 3YE |
| Classe ADN/ADNR | UN1203 | ESSENCE | 3 | II |  | - |
| Classe IMDG | UN1203 | GASOLINE Marine Pollutant (Gasoline) | 3 | II |  | Emergency schedules (EmS) F-E, S-E |


PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



| | | | | | | |
|-------------|--------|----------|---|----|---|---|
| Classe IATA | UN1203 | Gasoline | 3 | II |  | Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 5L Packaging instructions : 305 Cargo Aircraft Only Quantity limitation : 60L Packaging instructions : 307 Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation : 1L Packaging instructions : Y305 |
|-------------|--------|----------|---|----|---|---|

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

Réglementations de l'Union Européenne :

Classification et étiquetage selon le règlement 1907/2008/CE (REACH) :

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger:



N - Dangereux pour l'environnement

T - Toxique

Dangereux pour l'environnement ; Toxique ; Extrêmement inflammable.

Phrases de risque :

R12- Extrêmement inflammable.

R45- Peut provoquer le cancer.

R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

R62- Risque possible d'altération de la fertilité.

R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R65- Egalement nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ZELLER CARBURANT Sans Plomb 95 / 98

| | |
|---------------------------------|---|
| | R38- Irritant pour la peau. |
| | R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| | R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Conseils de prudence : | S53- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. |
| | S2- Conserver hors de la portée des enfants. |
| | S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout. |
| | S36137- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. |
| | S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| | S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. |
| Contient du (de la) : | essence |
| | toluène |
| | n-hexane |
| | benzène |
| Utilisation du produit : | Produit de consommation. |

Classification et étiquetage selon le règlement 1272/2008/CE (CLP) :

La classification et l'étiquetage ont été déterminé selon le règlement 1272/2008/CE (y compris ses amendements) et prennent en compte les utilisations identifiées du produit.

| | |
|----------------------------------|---|
| Mention d'avertissement : | Danger |
| Mentions de danger : | Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. |
| | Provoque une irritation cutanée. |
| | Peut induire des anomalies génétiques. |
| | Peut provoquer le cancer. |
| | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence :

| | |
|---------------------|---|
| Prévention : | Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection: 4-8 heures Temps avant transperçement: caoutchouc nitrile, Viton®, Barricade; 1-4 heures Temps avant transperçement: alcool polyvinylique (PVA), Tychem Responder. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage: Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Éviter le rejet dans l'environnement. |
|---------------------|---|

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98

Intervention :

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Stockage :

Tenir au frais.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Symbole(s) de danger :



Inventaire d'Europe :

Indéterminé

Substances chimiques sur liste noire :

Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire :

Référencé

Liste de la Directive IPPC

(Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air :

Non inscrit

Liste de la Directive IPPC

(Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) – Eau :

Non inscrit

Autres Réglementations UE :

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Oui, applicable

Avertissement tactile de danger : Oui, applicable

Directive sur les restrictions de mise en marché et d'emploi : Réserve aux utilisateurs professionnels.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :

essence RG4, RG 4bis, RG59 , RG84

toluène RG 4bis

n-hexane RG 59

2-méthylpropane-1 -ol RG 84

composés d'uranium RG 84

benzène RG 4, RG 4bis

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

PRODUITS PETROLIERS

Siège social

8, rue Ellenhard
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 37 17 37
Fax 03 88 37 04 80

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ZELLER
CARBURANT Sans Plomb 95 / 98



16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France

R12- Extrêmement inflammable.
R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R45- Peut provoquer le cancer.
R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R62- Risque possible d'altération de la fertilité.
R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R23/24/25- Également toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25- Également toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R48/23/24/25- Également toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau e par ingestion.
R20- Également nocif par inhalation.
R48/20- Également nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R65- Également nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R36- Irritant pour les yeux.
R38- Irritant pour la peau.
R36/37- Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France

F+ - Extrêmement inflammable
F - Facilement inflammable
Carc. Cat. 1 - Cancérogène Catégorie 1
Muta. Cat. 1 - Mutagène Catégorie 1
Muta. Cat. 2 - Mutagène Catégorie 2
Repro.tox Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3
T - Toxique
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition :

11 mars 2011

Aucune validation antérieure.